



# Marché de Noël

27 Novembre 2019 au 03 Janvier 2020

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner avant : **le 30 Octobre 2019**

**1. EMPLACEMENT (veuillez cocher la réponse qui vous convient) :**

BZV: INTERIEUR -  Hall Public Départ

Hall public Arrivée

PNR : EXTERIEUR – Parking ancien Aérogare

La place vous sera attribuée dans la mesure des disponibilités et par date de réception d'inscription.

**2. VOUS ETES :**  PARTICULIER  ASSOCIATION  PROFESSIONNEL

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

TELEPHONE ..... MOBILE.....

ADRESSE MAIL .....

(Votre adresse mail est indispensable. Si vous n'en disposez pas, vous joindrez une ENVELOPPE portant vos noms et adresse. Nous vous ferons parvenir votre emplacement quelques jours avant la manifestation.)

**3. DOCUMENTS à fournir lors de votre inscription :** pour tous, photocopie de la carte d'identité et attestation d'assurance RC obligatoire. De plus, pour les professionnels, photocopie de l'inscription au registre du commerce ou des métiers et pour les associations, photocopie de la déclaration au journal officiel. N'oubliez pas de joindre votre paiement.

**4. Activité**

**- Description de la structure (Pour Association et Professionnel) \***



Aéroports du Congo

- **Description des produits**

Veillez décrire les produits que vous désirez vendre.

Ex. : type de produits, matériaux, ingrédients, technique de confection, etc.

Si des photos de vos produits sont accessibles en ligne, veuillez indiquer dans l'espace ci-dessous l'hyperlien permettant de les visionner.

**Clientèle type\***

- Hommes - Enfants - Femmes - Grand public

**Fourchette de prix\***

**Fait à ..... le ..... 2019**

**SIGNATURE** (faire précéder la signature de la mention « LU et APPROUVE »)

**Remarques :** Le règlement du Marché de Noël ci-joint fait partie intégrante de votre inscription. Aucune inscription ne sera prise en compte si le paiement n'est pas joint. Une demande d'inscription incomplète ne sera pas retenue malgré le paiement joint.



## **REGLEMENT MARCHÉ DE NOEL**

**27 Novembre 2019 au 03 Janvier 2020**

### **ARTICLE 1 : INSCRIPTION**

Le Marché de Noël se déroule à la date annoncée

La liste des pièces à fournir pour valider votre inscription vous est transmise sur le formulaire d'inscription. Tout dossier incomplet au moment de l'inscription sera rejeté.

### **ARTICLE 2 : RESERVATION**

Les métrages autorisés pour les réservations des emplacements sont de 3 mètres linéaires minimum et 2 mètres en profondeur, soit 6 m<sup>2</sup>.

Le prix des stands en vigueur pour la manifestation est indiqué sur la publication.

L'attribution des stands sera effectuée en fonction de l'ordre d'arrivée des réservations, une logique d'optimisation de l'espace global d'exposition présidant à notre mode d'attribution.

### **ARTICLE 3 : OCCUPATION**

Les emplacements doivent impérativement être occupés par les seuls réservataires, signataires du document d'inscription.

Il est formellement interdit de sous-louer tout ou partie de l'emplacement, le non-respect de cette règle peut entraîner l'exclusion.

Les emplacements devront être rangés et les allées libérées et les véhicules évacués avant 8 h (Concerne le site de PNR uniquement).

### **ARTICLE 4 : RESTITUTION DU STAND EN FIN DE MANIFESTATION**

Chaque exposant s'engage à rendre son emplacement propre et à respecter toutes directives et consignes de sécurité qui lui seront données.



Aéroports du Congo

#### **ARTICLE 5 : PAIEMENT DES RESERVATIONS D'EMPLACEMENTS**

Les réservations d'emplacement devront être acquittées en même temps que la demande d'inscription.

#### **ARTICLE 6 : ANNULATION PERSONNELLE**

En cas d'annulation de la part des exposants dans le délai de 15 jours précédant la manifestation, 25% de la somme restent acquis à AERCO au titre de frais de dossier, les 75% restants seront conservés au titre « d'avoir » pour le prochain Marché de Noël ou seront restitués à l'exposant 72 heures avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.

#### **ARTICLE 7 : INTEMPERIES – EXPOSANTS EXTERIEURS UNIQUEMENT**

Aucune annulation ne peut être envisagée en cas d'intempérie, car d'autres espaces étant à l'intérieur du bâtiment.

Pour les exposants extérieurs, prévoir des tentes en cas de pluie.

#### **ARTICLE 8 : ASSURANCE**

AERCO décline toute responsabilité en cas d'accident de personne, de vol, de dégradation ou tout évènement prévu ou non prévu, avant, pendant et après la manifestation.

Seul, chaque exposant est responsable de ses faits et gestes.

AERCO n'est pas responsable du prix des articles proposés par les exposants.

Les dossiers doivent être renvoyés à AERCO :

**PAR MAIL** : [bzvcommercial@aerco-cg.congo](mailto:bzvcommercial@aerco-cg.congo) / [pnrcommercial@aerco-cg.com](mailto:pnrcommercial@aerco-cg.com)

Ou PAR COURRIER

BP 1851, Aéroport Maya- Maya - Brazzaville / Aéroport Agostino Neto - Pointe noire

**Tel : 06.587.41.60 / 06.510.77.85**



Aéroports du Congo

**ARTICLE 9 : Engagement**

J'atteste avoir lu et compris le règlement - Marché de Noël 2019 et avoir compris le Code de conduite.

**SIGNATURE DE L'EXPOSANT**